

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
 Pour l'année... 12s-6d.
 six mois... 6s-3d.
 (payable d'avance),
 non compris les frais de
 Poste.
 Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner avis un mois
 avant la fin du semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.
 A Montréal, on s'abon-
 ne chez E. R. Fabre, ecr.,
 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-des-
 sous..... 1s-6d.
 Dix lignes et au-des-
 sous..... 2s-4d.
 Chaque insertion subsé-
 quente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes
 4d. la ligne.
 Les annonces non
 accompagnées d'ordre se-
 ront publiées jusqu'à avis
 contraire.
 Les lettres, correspon-
 dances, etc., doivent être
 adressées, franc de port,
 à STANISLAS DRAPEAU,
 Rue Ste. Famille, côté
 De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry, No. 14.

Québec, Mercredi, 8 Novembre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry No. 14.

Ephémérides.

[POUR LE 8 NOVEMBRE.]

398. Concile national d'Afrique, as-
 semblé à Carthage. Deux cent quatorze
 évêques y assistèrent avec *saint Augustin*.
 Ils firent plusieurs canons de discipline dont
 le cinquante et unième veut que tous les
clercs, qui ont la force de travailler appren-
 nent quelque métier, et gagnent ainsi leur
 vie.

JOURNAL RELIGIEUX.

Caractères du Protestantisme.

(DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.)

Si la réformation rétrécissait le génie
 dans l'éloquence, la poésie et les arts, elle
 comprimait les grands cœurs à la guerre:
 l'héroïsme est l'imagination dans l'ordre
 militaire. Le catholicisme avait produit les
 chevaliers; le protestantisme fit des capi-
 taines braves et vertueux comme La Noue,
 mais sans élan; souvent cruels à froid, et
 austères moins de mœurs que d'esprit, les
 Châtillon furent toujours effacés par les
 Guise. Le seul guerrier de mouvement et
 de vie que les protestants comptassent par-
 mi eux, Henri IV, leur échappa. La ré-
 formation ébrancha Gustave-Adolphe,
 Charles XII et Frédéric; elle n'aurait pas
 fait Bonaparte, de même qu'elle avorta de
 Tillotson et du ministre Claude, et n'en-
 fanta point Fénelon et Bossuet, de même
 qu'elle éleva Inigo Jones et Webb, et
 ne créa point Raphaël et Michel-Ange.

On a dit que le protestantisme avait été
 favorable à la liberté politique, et avait
 émancipé les nations. Les faits parlent-ils
 comme les personnes?

Il est certain qu'à sa naissance la réfor-
 mation fut républicaine, mais dans le sens
 aristocratique, parce que ses premiers disci-
 ples furent des gentilshommes. Les calvi-
 nistes rêvèrent pour la France une espèce
 de gouvernement à principautés fédérales,
 qui l'auraient fait rassembler à l'empire
 germanique; chose étrange! on aurait vu
 renaitre la féodalité par le protestantisme.
 Les nobles se précipitèrent par instinct

dans ce culte nouveau, et à travers lequel
 s'exhalait jusqu'à eux une sorte de réminis-
 cence de leur pouvoir évanoui. Mais,
 cette première ferveur passée, les peuples
 ne recueillirent du protestantisme aucune
 liberté politique.

Jetez les yeux sur le nord de l'Europe,
 dans les pays où la réformation est née, où
 elle s'est maintenue, vous verrez partout
 l'unique volonté d'un maître: la Suède, la
 Prusse, la Saxe sont restées sous la mo-
 narchie absolue; le Danemarck est devenu
 un despotisme légal. Le protestantisme
 échoua dans les pays républicains; il ne
 put envahir Gènes, et à peine obtint-il à
 Venise et à Ferrare une petite église se-
 crète qui mourit: les arts et le beau soleil
 du midi lui étaient mortels. En Suisse, il
 ne réussit que dans les cantons aristocra-
 tiques, analogues à sa nature, et encore
 avec une grande effusion de sang. Les
 cantons populaires ou démocratiques,
 Schwitz, Uri et Underwald, berceau de la
 liberté helvétique, le repoussèrent. En
 Angleterre il n'a point été le véhicule de la
 constitution, formée bien avant le seizième
 siècle dans le giron de la foi catholique.
 Quand la Grande-Bretagne se sépara de la
 cour de Rome, le parlement avait déjà jugé
 et déposé des rois, les trois pouvoirs
 étaient distincts; l'impôt et l'armée ne se
 levaient que du consentement des lords et
 des communes; la monarchie représen-
 tative était trouvée et marchait; le temps,
 la civilisation, les lumières croissantes y
 auraient ajouté les ressorts qui lui man-
 quaient encore, tout aussi bien sous l'in-
 fluence du culte catholique que sous l'em-
 pire du culte protestant. Le peuple anglais
 fut si loin d'obtenir une extension de ses
 libertés par le renversement de la religion
 de ses pères, que jamais le sénat de Tibère
 ne fut plus vil que le parlement de Henri
 VIII: ce parlement alla jusqu'à décréter
 que la seule volonté du tyran fondateur de
 l'église anglicane avait force de loi. L'An-
 gleterre fut-elle plus libre sous le sceptre
 d'Elizabeth que sous celui de Marie? La
 vérité est que le protestantisme n'a rien

changé aux institutions: là où il a trouvé
 une monarchie représentative ou des répu-
 bliques aristocratiques, comme en Angle-
 terre et en Suisse, il les a adoptées; là où
 il a rencontré des gouvernements militaires,
 comme dans le nord de l'Europe, il s'en
 est accommodé et les a même rendus plus
 absolus.

Si les colonies anglaises ont formé la ré-
 publique plébéienne des États-Unis, elles
 n'ont point dû leur émancipation au protes-
 tantisme; ce ne sont point des guerres reli-
 gieuses qui les ont délivrées; elles se sont
 révoltées contre l'oppression de la mère-
 patrie, protestante comme elles. Le Mary-
 land, état catholique et très-peuplé, fit
 cause commune avec les autres états, et
 aujourd'hui la plupart des états de l'ouest
 sont catholiques; les progrès de cette com-
 munion dans ce pays de liberté passent
 toute croyance, parce qu'elle s'y est rajeu-
 nie dans son élément naturel populaire,
 tandis que les autres communions y meur-
 rent dans une indifférence profonde. Enfin,
 auprès de cette grande république des co-
 lonies anglaises protestantes, viennent de
 s'élever les grandes républiques des co-
 lonies espagnoles catholiques: certes celles-
 ci, pour arriver à l'indépendance, ont eu
 bien d'autres obstacles à surmonter que les
 colonies anglo-américaines, nourries au
 gouvernement représentatif, avant d'avoir
 rompu le faible lien qui les attachait au sein
 maternel.

Une seule république s'est formée en
 Europe à l'aide du protestantisme, la répu-
 blique de la Hollande; mais il faut remar-
 quer que la Hollande appartenait à ces
 communes industrielles des Pays-Bas, qui
 pendant plus de quatre siècles, luttèrent
 pour écarter le joug de leurs princes, et
 s'administraient en forme de républiques
 municipales, toutes zélées catholiques
 qu'elles étaient. Philippe II et les princes
 de la maison d'Autriche ne purent étouffer
 dans la Belgique cet esprit d'indépendan-
 ce; et ce sont des prêtres catholiques qui
 viennent aujourd'hui même de la rendre à
 l'état républicain.

Il faut conclure de l'étroite investigation des faits, que le protestantisme n'a point affranchi les peuples : il a apporté aux hommes la liberté philosophique, non la liberté politique ; or, la première liberté n'a conquis nulle part la seconde, si ce n'est en France, vraie patrie de la catholicité. Comment arrive-t-il que l'Allemagne, très-philosophique de sa nature et déjà armée du protestantisme, n'ait pas fait un pas vers la liberté politique dans le dix-huitième siècle, tandis que la France, très-peu philosophique du tempérament, et sous le joug du catholicisme, ait gagné dans le même siècle toutes ces libertés ?

Descartes, fondateur du doute raisonné, auteur de la *Méthode* et des *Méditations*, destructeur du dogmatisme scolastique, Descartes, qui soutenait que pour atteindre à la vérité il fallait se défaire de toutes les opinions reçues, Descartes fut toléré à Rome, pensionné du cardinal Mazarin, et persécuté par les théologiens de la Hollande.

L'homme de théorie méprise souverainement la pratique ; de la hauteur de sa doctrine jugeant les choses et les peuples, méditant sur les lois générales de la société, portant la hardiesse de ses recherches jusque dans les mystères de la nature divine, il se sent et se croit indépendant, parce qu'il n'a que le corps d'enchaîné. Penser tout et ne faire rien, c'est à la fois le caractère et la vertu du génie philosophique : ce génie désire le bonheur du genre humain ; le spectacle de la liberté le charme, mais peu lui importe de le voir par les fenêtres d'une prison. Comme Socrate, le protestantisme a été un accoucheur d'esprit ; malheureusement les intelligences qu'il a mises au jour n'ont été jusqu'ici que de belles esclaves.

Au surplus, la plupart de ces réflexions sur la religion réformée ne se doivent appliquer qu'au passé : aujourd'hui les protestants, pas plus que les catholiques, ne sont ce qu'ils ont été ; les premiers ont gagné en imagination, en poésie, en éloquence, en raison, en liberté, en vraie piété, ce que les seconds ont perdu. Les antipathies entre les diverses communions n'existent plus ; les enfans du Christ, de quelque lignée qu'ils proviennent, se sont resserrés au pied du Calvaire, souche commune de la famille. Les désordres et l'ambition de la cour romaine ont cessé, il n'est plus resté au Vatican que la vertu des premiers évêques, la protection des arts et la majesté des souvenirs. Tout tend à recomposer l'unité catholique ; avec quelques concessions de part et d'autre, l'accord serait bientôt fait. Je répéterai ce que j'ai déjà dit : pour jeter un nouvel éclat, le christianisme n'attend qu'un génie supé-

rieur venu à son heure et dans sa place. La religion chrétienne entre dans une ère nouvelle ; comme les institutions et les rituels, elle subit sa troisième transformation ; elle cesse d'être politique ; elle devient philosophique sans cesser d'être divine ; son cercle flexible s'étend avec les lumières et les libertés, tandis que la croix marquée à jamais son centre immobile.

Vicomte DE CHATEAUBRIEND.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

Le doigt de Dieu.

Au commencement du mois d'octobre 1817, deux hommes atteignirent en même temps la porte principale de la prison civile de Valenciennes.

L'un d'eux portait le costume caractéristique des curés de campagne. Il paraissait âgé d'une soixantaine d'années, ses cheveux étaient blancs, et sa figure douce et sérieuse avait cette gravité serene que donnent à la physionomie une conscience paisible et une vie tranquille.

Son compagnon était habillé selon l'usage des plus pauvres paysans de cette partie de la France. Ses traits pâles et altérés, ses yeux où brillait l'égarément du désespoir, sa démarche tremblante et précipitée, tout dénotait en lui un de ces malheurs soudains, un de ses chagrins terribles et imprévus, contre lesquels le courage est inutile et la raison sans puissance.

Un troisième individu était assis sur une des bornes de la prison. Ses mains noircies par le travail et son vêtement d'ouvrier dénotaient suffisamment sa condition. Il se leva en voyant venir les deux personnes, dont nous venons de parler, salua respectueusement l'ecclésiastique et serra la main du paysan.

— Oh ! vous êtes heureux, vous, monsieur Pierre, lui dit-il ; vous avez le droit d'entrer dans cette prison ; vous pourrez la voir et la consoler !

Le paysan contempla le jeune homme, comme s'il eût douté que de telles paroles fussent sérieuses ; puis, secouant la tête avec une déchirante amertume :

Je suis heureux, dis-tu, Julien... je suis heureux, moi, son père !... tu appelles ça du bonheur, juste ciel !

En parlant ainsi, Pierre fait un mouvement pour lever le lourd et retentissant marteau de fer ; mais il hésite, sa main tremble, et il a bien de la peine à retenir une larme prête à couler dans les rides de ses joues flétries.

Une fois entré dans la prison, son agitation s'accroît ; tout l'étonne et l'effraie dans ce séjour nouveau pour lui : cette

obscurité, ce silence, ces porte-clefs à l'air sinistré ; et quand il pénètre dans le bureau du greffe pour faire reviser la permission qu'il a obtenue de la préfecture, sa volonté essaie en vain de lutter contre sa douleur, et il s'écrie en joignant les mains :

— Ma fille, ma pauvre fille ! elle est ici, messieurs ; elle est innocente !

Le greffier retourne froidement la tête, regarde le paysan avec moins de compassion que de curiosité, et répond d'une voix endurcie par l'habitude :

— Silence ! nous sommes ses gardiens et non ses jugés !

— Pierre, dit l'ecclésiastique en pressant doucement la main du vieillard, quel homme est à l'abri de l'infortune ? il faut savoir la supporter sans faiblesse et sans murmure...

Plusieurs portes s'ouvrirent alors devant l'ecclésiastique et le paysan ; ils parcoururent une longue enfilade de cours et de corridors, et atteignirent enfin l'endroit désigné sous le nom de parloir ; Pierre put entendre la voix rauque de l'aboyeur appeler Marguerite, et peu d'instants après une jeune et belle fille, dont la pâleur momentanée contrastait avec une santé naturellement vigoureuse et fleurie, entra dans le petit espace réservé aux prévenus et aux condamnés.

Deux cris partirent à la fois.

— Marguerite !

— Mon père !

— Toi ici, dit le vieillard, en parcourant du regard ce sombre couloir, ces murailles humides, ces doubles guichets, et cette ignoble population de femmes perdues assises sur le même banc que Marguerite, et qui semblaient prêter une attention ironique et curieuse à leurs alarmes et à leurs douleurs. — Toi ici, ma fille !

Et Pierre cacha sa tête entre ses mains.

— Hélas ! dit Marguerite, vous savez tout...

— Oui, je sais tout, j'ai tout appris... notre voisin Jean est revenu ce matin de Valenciennes, pâle et tremblant ; il est rentré chez moi et m'a dit : " Marguerite est accusée de vol ; Marguerite est arrêtée ; Marguerite est en prison..." Ma fille accusée de vol, arrêtée, emprisonnée ! Oh ! tu comprends ce que j'ai dû souffrir à ces horribles paroles... Je suis resté sans force, sans pensée, immobile et muet, comme si la foudre m'avait frappé... puis quand j'ai senti mes idées se débrouiller et ma raison revenir, mon premier soin a été de courir au presbytère j'ai été trouver M. le curé ; je lui ai redit la terrible nouvelle qu'on venait de m'apprendre ; je l'ai supplié à genoux de m'accompagner ; car il m'a semblé qu'avec lui j'aurais plus de courage pour supporter la

vue de cette prison, plus d'éloquence pour attendre tes juges... et nous sommes mis en route tous les deux ; nous voici... Marguerite, Marguerite, serais-tu coupable ?

Ce que chagrin a de plus amer ; ce que la surprise a de plus douloureux ; ce que l'innocence a de plus noble et de plus frappant se peignit sur les traits pâles de la jeune fille :

— Vous me le demandez ; vous pouvez l croire, répondit-elle en pleurant..... Voler..... et pourquoi faire, mon Dieu ?..... Si humble qu'elle fût, ma condition ne suffisait-elle pas à mes desirs et à mon bonheur ?..... Comment croire qu'au moment de me marier à Julien, une aussi horrible pensée me soit venue ?.... Que j'aie voulu lui apporter pour dot le crime et le déshonneur.... Et cependant, ajouta-t-elle avec un pressentiment douloureux, je le sais tout m'accuse et me condamne, toutes les apparences sont contre moi.

[A continuer.]

JOURNAL HISTORIQUE.

La destruction des Hurons.

À l'occasion d'une découverte faite dans l'Isle St. Joseph,

AUJOURD'HUI CHARITY'S ISLAND.

[Suite.]

Dans ce triste état de choses, deux vénérables capitaines, jaloux de sauver les restes de leur nation, vinrent trouver en secret le Supérieur des Missionnaires, et lui tinrent ce discours qui mérite d'être conservé dans son originalité primitive : " Mon frère, tes yeux te trompent, quand tu nous regardes ; tu crois voir des hommes vivants, et tu ne vois que des squelettes. Cette terre que tu foules aux pieds, va s'entrouvrir pour nous abîmer avec toi. Il faut que tu saches que, cette nuit, dans un conseil, on a pris la résolution d'abandonner cette île. La plupart ont dessein de se retirer dans les bois afin de vivre solitaires, et de dérober aux ennemis le lieu de leur retraite. Quelques uns veulent reculer à 6 grandes journées d'ici. D'autres vont vers les peuples d'Andastoe (1) dans la nouvelle Suède : et enfin, il y en a qui disent tout haut qu'ils vont se jeter avec

(1) Ce peuple à 150 lieues des Hurons vers le Sud, habitait les bords de la mer et était renommé par le commerce du Wannum, qui servait à faire les colliers. Il parlait la même langue que les Hurons, et il fut toujours leur allié fidèle. En 1646, il leur avait envoyé des députés pour leur offrir du secours, en se servant de ce tour énergique : " Nous avons appris, que vous aviez des ennemis ; vous n'avez qu'à dire ; " lève ta hache " et nous vous assurons qu'ils feront la paix, ou que nous leur ferons la guerre."

leurs femmes et leurs enfants entre les bras de leurs ennemis. Mon frère, que seras-tu, solitaire dans cette île, quand tout le monde l'aura quittée ? Es-tu venu ici pour cultiver la terre ? veux-tu prêcher à des arbres ? Ces lacs et ces rivières n'ont pas d'oreilles pour écouter tes instructions. Pourrais-tu suivre tout ce monde qui va se dissiper ? La plupart trouveront la mort, où ils espèrent trouver la vie. Quand tu aurais 100 corps pour les diviser en 100 lieux, tu leur serais à charge. La famine les suivra partout, et la guerre les trouvera. Prends courage, mon frère ; toi seul peux nous donner la vie, si tu veux faire un coup hardi. Choisis un lieu où tu puisses nous rassembler. Jette les yeux du côté de Québec, pour y transporter les restes de ce pays perdu. N'attends pas que la famine et la guerre nous enlèvent jusqu'au dernier. Tu nous portes dans tes mains et dans ton cœur. La mort t'en a ravi plus de 10 mille. Si tu diffères davantage, il n'en restera pas un seul, et alors tu auras le regret de n'avoir pas sauvé ceux que tu aurais pu retirer du danger, et qui t'en offrent les moyens. Si tu écoutes nos desirs, nous ferons une église à l'abri du Fort de Québec. Notre Foi n'y sera pas éteinte. Les exemples des Algonquins et des Français, nous tiendront dans le devoir. Leur charité soulagera une partie de nos misères, du moins nous y trouverons quelquefois, quelque morceau de pain pour nos petits enfants, qui depuis si longtemps n'ont que des glands et des racines amères pour soutenir leur vie. Après tout, disions-nous mourir avec eux, la mort nous y sera plus douce qu'au milieu des forêts, où personne ne nous assistera pour bien mourir, et où nous craignons que notre Foi ne s'affaiblisse avec le temps, quelque résolution que nous ayons prise de la chérir plus que nos vies."

Ce discours admirable de sagesse et de nobles sentimens révélait toute la profondeur de la plaie de ce pauvre peuple, et son vif attachement à la Foi. Cette affaire était trop importante pour qu'elle pût se résoudre en un instant. Les Missionnaires se consultent ensemble, mais ils consultent plus encore le Seigneur par des prières ferventes. " Après avoir redoublé nos prières, dit le P. Ragueneau, et remis quinze et vingt fois l'affaire en délibération, il nous semblait clair de plus en plus que Dieu avait parlé par la bouche des capitaines. En quelqu'endroit que nous jetassions les yeux, nous étions convaincus que la famine d'un côté et la guerre de l'autre, acheveraient d'exterminer le

peu qui restait de chrétiens. Nous jugeons au contraire qu'en les mettant à l'abri des Forts de nos Français de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, ce serait les mettre en lieu de sûreté."

Cette résolution une fois adoptée fut accueillie avec des transports de joie. Elle ne demandait pas un instant de retard dans l'exécution, pour ne pas donner à l'Iroquois le temps d'en avoir connaissance, et devenir dresser des embûches dans le voyage. Cette nombreuse caravane composée de 300 personnes de tout âge et de tout sexe laissa l'Île St. Joseph, le 10 de juin 1650, dans la compagnie des Missionnaires, et des Français chargés de les protéger. Ils laissèrent dans le Fort [2] quelques familles, qui ne purent se résoudre à s'expatrier. Ils suivirent la route ordinaire par la Rivière des Français, le Lac Nipissing, la Rivière de l'Ottawa et le St. Laurent. Ils avaient à parcourir près de 300 lieues de chemin dans des lacs, des rivières et des bois. Il fallait faire plus de 20 portages, et sauter plusieurs rapides. Les difficultés de cette longue route dans de fragiles canots d'écorce sont assez connues, mais la présence des Iroquois y avait semé des dangers d'une autre nature, et bien plus redoutables. " En remontant ces rivières, il y a 18 ans, écrivait un Missionnaire, j'avais vu leurs rives peuplées de 8 à 10,000 hommes. Aujourd'hui on n'en rencontre pas un seul. Ils ne connaissent pas Dieu, et au milieu de leur infidélité, ils s'estimaient les dieux de la terre, parce que rien ne leur manquait dans l'abondance de leur péché, de leur chasse et du commerce qu'ils avaient avec leurs alliés. De plus ils étaient la terreur de leurs ennemis. Depuis qu'ils ont embrassé la Foi, Dieu leur a donné une partie de la Croix de leur Sauveur. Ce sont des peuples effacés de dessus la terre. " En effet les nations Algonquines, qui peuplaient les rives du Lac Nipissing, avaient été massacrées, il y avait peu de temps. L'Île célèbre du Borgne [3], ainsi appelée du nom d'un de ses chefs, chez qui s'arrêta l'illustre Champlain, et séjour de cette fière nation de l'Île qui exerçait avec tant de vexation un droit de suzeraineté, sur tous les voyageurs de la rivière, était triste et solitaire. Elle n'offrait plus aux regards que des canoës abandonnés ou réduites en cendre, et des traces de sang et de carnage. Les Algonquins de la petite nation, tributaires de l'Ottawa et alliés fidèles et voisins des Français, n'étaient plus dans leur tranquille retraite, et ne venaient plus au devant des voyageurs, pour faire leurs échanges ou s'associer à leurs courses lointaines. L'Iro-

quois avait porté partout la désolation et la mort.

Mais une providence toute bienveillante protégea les Hurons. Il parvinrent sans mauvaise rencontre jusqu'à Montréal, où la faible population de cette cité, encore au berceau, les accueillit avec tout l'élan d'une charité vraiment chrétienne. Enfin après 50 jours de fatigues et de justes alarmes, ils abordèrent à Québec, le 20 juillet 1650. Les Ursulines, et les hospitalières, fidèles à leur héroïque mission de charité et d'abnégation, dont elles ont toujours si bien conservé l'esprit, adoptèrent, ainsi que plusieurs habitants, un certain nombre de ces familles. Il restait encore 200 personnes, les Jésuites s'en chargèrent. Placés d'abord sur leurs terres de Beauport, les Hurons furent ensuite transportés (au mois de mars 1651) dans l'île d'Orléans, qu'on nomma à cette occasion l'île Ste. Marie, [4] pour leur rappeler un nom cher à leur cœur. Cette mission fut fixée sur les terres de Mlle. de Grand Maison, achetées pour cette fin. On éleva aussitôt un fort en pieux, une chapelle et une petite maison pour les Missionnaires.

Des troupes nombreuses de nouveaux émigrants vinrent, peu après, s'associer à leurs frères, et donner avec eux les plus beaux exemples des vertus chrétiennes. Six ans après il furent obligés de quitter cet asile, où les Iroquois venaient troubler leur repos. Il se retirèrent à Québec même. Après la paix, ils fondèrent (5) à 1 lieue et demie de la ville, sous le titre de l'Annonciation de Notre Dame, la mission de Notre Dame de Foye. Ce nom lui fut donné à l'occasion d'une statue de la très Ste. Vierge, envoyée du village de Foye, près de Dinan en Belgique, pour être honorée dans une mission de Sauvages. Par une erreur ou une ignorance peu excusable, on a changé depuis longtemps, cette dénomination, si respectable par son origine, pour en faire le village de Ste. Foi.

(A continuer.)

(2) Il serait difficile de préciser à quelle époque ce fort fut détruit, et jusqu'où remonte l'état de ruines où nous le voyons; mais on lit dans le manuscrit de cette époque, que deux ans après cette émigration, les Hurons, restés sur cette île, furent attaqués par les Iroquois, et en partie massacrés. Il est probable que les vainqueurs ne voulaient pas laisser derrière eux, ce lieu de refuge pour leurs ennemis, et qu'ils le renversèrent.

Le plan de ces ruines, sur lequel nous avons travaillé, a été levé, le 20 de juin 1845, par le Rev. E. Hellen.

JOURNAL BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire du Développement de la Doctrine Chrétienne.

Ou Motifs de retour à l'Eglise catholique; par J. H. Newman, de l'Université d'Oxford. Ouvrage traduit de l'anglais sur la seconde édition, avec approbation de l'auteur; par M. Jules Gondou. 1 vol in-8o de 459 pages.

C'est avec l'approbation de M. Newman lui-même que M. Gondou a publié cette fois une véritable traduction de l'œuvre du célèbre membre de l'Université d'Oxford. Sa plume expérimentée, la nature de ses études, les preuves antérieures qu'il a données de son talent comme traducteur, et, plus que tout cela, le choix honorable de l'auteur, promettaient un travail reproduisant, avec une consciencieuse fidélité la haute et profonde pensée du savant écrivain à qui l'on doit l'*Histoire du développement de la Doctrine Chrétienne*. M. Jules Gondou a satisfait pleinement la confiance qu'on avait mise en lui.

Nous dirons ici quelques mots du livre de M. Newman, afin d'en faire connaître, au moins sommairement, la disposition et la marche. Il forme huit chapitres, divisés chacun en d'assez nombreuses sections. Le premier roule sur le développement; des idées le second n'est qu'un corollaire du premier; le troisième traite de la nature de l'argument en faveur des développements de la doctrine chrétienne; le quatrième donne des éclaircissements à l'appui de l'argument en faveur de ces développements. Les cinq derniers chapitres sont une suite de l'application des marques de fidélité dans les développements. Ici l'historien de la Doctrine chrétienne interroge l'histoire de l'Eglise dans les six premiers siècles, expose les plus fameuses hérésies de ces époques reculées; puis il établit, avec toutes ses preuves théologiques, la suprématie de la foi catholique. Les raisonnements de M. Newman sont tellement serrés et si profonds, qu'il faut une grande application pour en suivre le fil dans la traduction de M. Jules Gondou, traduction faite avec autant d'intelligence que d'exactitude.

On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant chez MM. J. & O. Crémazie, Québec.

PAUL ET VIRGINIE,

CONSIDÉRÉ COMME ŒUVRE RELIGIEUSE.—Il est certain que le charme de *Paul et Virginie* consiste en une certaine morale mélancolique qui brille dans l'ouvrage, et qu'on pourrait comparer à ce: éclat uni-

forme que la lune répand sur une solitude parsemée de fleurs. Or quiconque a médité l'Évangile doit convenir que ses préceptes divins ont précisément ce caractère triste et tendre. Bernardin de Saint-Pierre qui, dans ses *Études de la Nature*, cherche à justifier les voies de Dieu et à prouver la beauté de la religion; a dû nourrir son génie de la lecture des livres saints. Son élogue n'est si touchant que parce qu'elle représente deux familles chrétiennes exilées, vivant sous les yeux du Seigneur, entre sa parole dans la Bible et ses ouvrages dans le désert. Joignez-y l'indigence et ces infortunes de l'âme, dont la religion est le seul remède, et vous aurez tout le sujet du poème. Les personnages sont aussi simples que l'intrigue: ce sont deux beaux enfants dont on aperçoit le berceau et la tombe, deux fidèles esclaves et deux pieuses maîtresses. Ces honnêtes gens ont un historien digne de leur vie: un vieillard demeuré seul dans la montagne, et qui survit à ce qu'il aime, raconte à un voyageur les malheurs de ses amis sur les débris de leurs cabanes.

Ajoutons que ces bucoliques australes sont pleines du souvenir des Écritures. Là c'est Ruth, là Séphora, ici Eden et nos premiers pères. Ces sacrées reminiscences vieillissent, pour ainsi dire, les murs du tableau, en y mêlant les mœurs de l'antique Orient. La messe, les prières, les sacrements, les cérémonies de l'Église, que l'auteur rappelle à tous moments, augmentent aussi les beautés religieuses de l'ouvrage. Le songe de madame de La Tour n'est-il pas essentiellement lié à ce que nos dogmes ont de plus grand et de plus attendrissant? On reconnaît encore le chrétien dans ces préceptes de résignation à la volonté de Dieu, d'obéissance à ses parents, de charité envers les pauvres, en un mot, dans cette douce théologie que respire le poème de Bernardin de Saint-Pierre. Il y a plus, c'est en effet la religion qui détermine la catastrophe: Virginie meurt pour conserver une des premières vertus recommandées par l'Évangile. Il eût été absurde de faire mourir une Grecque, pour ne vouloir pas dépouiller ses vêtements. Mais l'amante de Paul est une vierge chrétienne, et le dénoûment, ridicule sous une croyance moins pure, devient ici sublime.

Enfin, cette pastorale ne ressemble ni aux idylles de Théocrite, ni aux élogues de Virgile, ni tout à fait aux grandes scènes rustiques d'Hésiode, d'Homère et de la Bible; mais elle rappelle quelque chose d'ineffable, comme la parabole du *Bon Pasteur*, et l'on sent qu'il n'y a qu'un chrétien qui ait pu soupire les évangéliques amours de Paul et de Virginie.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 8 NOVEMBRE 1848.

Nous avons reçu ce matin nos journaux apportés par l'*Hibernia*. Ils contiennent les nouvelles dont nous avons donné le résumé dans notre dernier numéro et auquel nous n'avons que le temps d'ajouter ce qui suit :

France. — Paris, 19 Oct. — La *Gazette de Cologne* annonce l'arrivée à Bruck, à huit lieues de Vienne, de l'armée hongroise forte de 30,000 hommes. Elle attend de la diète l'autorisation de passer la frontière.

— On écrit d'Udine que les autrichiens ont dirigé 5,000 hommes contre le fort d'Osopo, dont ils veulent se rendre maîtres. Le lieutenant-colonel Zanini et toute la garnison italienne sont résolus à mourir plutôt que de se rendre. — L'ordre se rétablit à Livourne. — Le ministère de Vienne a donné sa démission ; la légion académique a nommé ministre un soi-disant étudiant nommé Bischoff. Cette nomination ne peut manquer d'amener une lutte sanglante entre la légion et la garde nationale. — En présence du bruit qui a couru d'une manifestation factieuse qui devait avoir lieu à Paris, les membres de l'extrême gauche de l'Assemblée nationale doivent adresser au peuple une proclamation dans le but de l'inviter au calme.

La démission de MM. Senard, ministre de l'intérieur, Recurt, ministre des travaux publics ; Vaublanc, de l'instruction publique et des cultes est acceptée. Le cabinet français est maintenant composé comme suit : Marie, à la justice ; Bastide, affaires étrangères ; Lamoricière, à la guerre ; Vermihac, marine et colonies ; Dulaure, intérieur ; Tourret, agriculture et commerce ; Freslon, instruction publique et cultes ; Goudchaux, finances, Vivien, travaux publics.

On dit que sur la représentation du général Cavaignac, la permanence de l'état de siège va être proposée à l'Assemblée nationale.

M. Ducoux, préfet de Police, a donné sa démission. Le numéraire a diminué de 2 millions à Paris.

Mgr. Sibourg archevêque de Paris, a été installé le 16 d'octobre.

(Traduit de l'*European Times*.)

Espagne. — D'après un correspondant, les carlistes auraient gagné une bataille importante en Catalogne.

— Il paraît certain que Cabrera a établi des ramifications et des communications avec les carlistes de Navarre.

— La *Gazette de Madrid* du 12, annonce que 27 carlistes se sont rendus, et que les républicains avaient été dispersés.

— En Arragon, les troupes de la Reine avaient obtenu un léger avantage sur les insurgés.

Russie. — L'Empereur a accordé quel-

que extension aux droits politiques des juifs de Pologne.

Hambourg. — Les élections ont commencé le 13, et les conservateurs contre l'attente générale ont été battus.

Allemagne. — Le bruit court que des négociations ayant pour but de faire déclarer le roi de Prusse, empereur d'Allemagne, ont été entamées.

— L'Assemblée nationale de Prusse a commencé la discussion de la constitution et a débuté par retrancher du préambule, les mots *par la grâce de Dieu* qui s'y trouvaient à la suite de *Nous, Frédéric Guillaume*.

Autriche. — Le peuple de Vienne paraît fort peu s'occuper de la fuite de l'empereur qu'il considère comme traître à la cause de la liberté constitutionnelle. La diète s'est déclarée en permanence ; les ouvriers se sont engagés à résister à tout mouvement monarchique. Aux dernières nouvelles on s'attendait à une bataille entre les Viennois et l'armée qui entoure Vienne.

Rome. — Le ministre Rossi a promulgué un décret taxant les biens ecclésiastiques à 1 pour 100 de leurs revenus. Il a décidé d'établir deux lignes de télégraphe. On dit que MM. Fornari, Roberti et Rosmini seront faits cardinaux au prochain consistoire.

Naples et Sicile. — La situation des parties belligères est la même. Les Napolitains sont toujours en possession de Messine et de Metazzo. Le gouvernement de Palerme continue ses préparatifs de résistance. On disait à Naples, que les affaires de Sicile seront réglées avec celles de l'Italie Supérieure, et que le roi de Naples serait en faveur de cette combinaison.

Des lettres de Naples du 11, disent qu'il régnait une vive alarme dans cette ville par suite de la nouvelle qu'une armée française devait entrer dans la Péninsule. L'on disait que la France et l'Angleterre avaient proposé les conditions suivantes d'arrangement : 1o le second fils de Ferdinand comme roi de Sicile avec un gouvernement et un parlement indépendant, 2o confirmation des autorités actuelles du Palerme, et ratification de leurs actes ; 3o possession par les Napolitains de quatre forts en Sicile ; 4o que Naples n'aura aucune autorité sur les lois intérieures de l'Italie.

Tenure Seigneuriale.

Nous avons vu avec plaisir dans un article de la *Minerve* que nous avons reproduit, que l'intention de l'administration relativement à la question si épineuse de la commutation de la tenure seigneuriale, paraîtrait être de se borner simplement à introduire dans la prochaine session, une mesure qui serait soumise au peuple du pays pour lui donner le temps et les moyens de se prononcer sur le mérite de cette mesure et pour ensuite être ultérieurement procédé sur cette matière, après que la législature aura pu connaître d'une manière sûre et évidente, les vues de la population du Bas-Canada relativement à la commutation de la tenure, ou aux modifications

qu'il convient d'apporter à cette tenure, si l'on paraissait, dans les circonstances actuelles du pays, que la commutation ne peut se faire que très difficilement, ou de manière à la rendre impossible dans la grande majorité des cas.

Aujourd'hui, autant qu'on en peut juger, l'opinion publique n'est pas encore formée sur cette importante question, parce que d'abord, les bases de la commutation ne sont pas fixées, et ensuite parce que les censitaires ne peuvent connaître l'avantage qu'ils pourraient retirer de la commutation de la tenure seigneuriale en celle de franc alleu roturier.

Tous les gens sensés comprennent qu'on ne peut priver les seigneurs de droits acquis sous la sanction des lois du pays ; tout le monde convient que pour faire équitablement la commutation de la tenure, il faut nécessairement indemniser les seigneurs des pertes qu'entraînera cette commutation si elle a lieu. Mais quelle sera le montant de cette indemnité ? Si l'on consulte le volumineux témoignage recueilli par la commission de l'Enquête seigneuriale, on voit qu'il existe à ce sujet une grande variété d'opinion ; variété telle, qu'elle a empêché cette commission d'en venir à aucune conclusion à cet égard.

Néanmoins, nous pensons avec un grand nombre de personnes interrogées par cette commission, que le montant de cette indemnité devait être fixé d'après un capital représentant celui des cens et rentes payés par le censitaire, et par un autre capital représentant le droit de lods et ventes ; ce dernier capital serait fixé au douzième de la valeur de la terre dont il s'agirait de commuer la tenure. Le censitaire payerait l'intérêt de ces capitaux à 6 pour 100, jusqu'au remboursement. Ce mode d'opérer nous paraît le plus juste et le moins susceptible de difficultés.

Maintenant, si l'on considère les moyens des censitaires, il se présente tout naturellement une question ; celle de savoir si la commutation serait plus profitable au censitaire que la tenure actuelle ; s'il pourrait plus facilement payer l'intérêt de la dette par lui contractée pour libérer sa propriété de cette tenure, que la redévance seigneuriale elle-même ?

Cette question est de la plus haute importance pour le censitaire. De la connaissance des effets que la commutation de tenure aura sur ses intérêts et sur son bien-être, dépend l'opinion qu'il sera appelé à donner sur une matière qui l'intéresse souverainement ; opinion qu'il ne peut donner s'il ne comprend pas parfaitement les effets pratiques de la commutation proposée. C'est donc, de la part de l'administration un acte empreint de la plus haute égards

et de la plus grande prudence que ne pas vouloir prendre la responsabilité d'une mesure aussi difficile que celle de la commutation de tenure, avant de consulter les parties intéressées, de connaître leur opinion qui doit lui servir de guide et de garantie.

Mais comme nous venons de le dire, cette opinion ne peut être formée que par une connaissance parfaite des effets de la commutation, des avantages ou désavantages qui en résulteraient aux censitaires. Pour aider le censitaire à se former une idée des effets de cette commutation, nous croyons convenable de les lui faire comprendre au moyen des tableaux suivants qui établissent le montant actuellement payé au seigneur et celui qui serait payé après la commutation de la tenure. Nous prenons pour point de départ, les cens et rentes et les lods et ventes capitalisés avec intérêt à 6 pour 100 jusqu'à leur remboursement.

TABLEAU.

| | |
|--|--------|
| Représentant en argent ce que paie aujourd'hui le censitaire, pour une terre de concession ancienne, | |
| 3 Arpens de front sur 60. à 1s. 8d. par arpent de front | £0 5 0 |
| Droit de Mouture—pour mémoire— | “ “ “ |
| | £0 5 0 |

TABLEAU.

| | |
|---|----------|
| Représentant ce que le propriétaire de la même terre aurait à payer pour commuer sa tenure. | |
| Valeur de cette terre, disons | £300 0 0 |
| Capital des cens et rentes, 5s. à 6 pour 100 | £4 3 4 |
| “ Un droit de lods et Ventes, 1/4 de la valeur | 25 0 0 |
| “ Droit de Mouture. | 2 10 0 |
| Ce qui formera une somme totale de | £31 10 0 |

Si le censitaire ne peut la payer comptant, il sera alors tenu d'en payer l'intérêt à 6 pour 100, ce qui formera £1, 18, 0 1/4 qu'il aura à payer au seigneur par chaque année jusqu'au parfait paiement. De sorte que par cette commutation, le censitaire aurait à payer par année £1, 13, 0 1/4 de plus que sous la tenure seigneuriale.

Dans ces tableaux, nous avons pris pour base le taux le plus bas de concession et nous n'avons entré en compte que les seuls droits que nous croyons être accordés par la loi aux seigneurs.

Comme de raison, le prix de la commutation doit varier suivant la valeur des terres et le taux plus ou moins haut des concessions.

Les tableaux ci-dessus ne reposent que sur une supposition il est vrai; mais cette supposition est celle qui paraît la plus équitable et la plus raisonnable, et la seule qui nous semble devoir être adoptée. Toute fois, elle explique suffisamment au censitaire les effets pratiques de la commutation.

Il est vrai, toujours dans notre supposition, qu'en retour des £31. 13. 4. que le censitaire devra payer pour commuer, il sera libéré à toujours des droits seigneuriaux; mais s'il considère ce que ces droits présent de fait sur lui, il est plus que probable qu'il trouvera que c'est payer trop cher l'exemption de droits qui après tout, sont moins onéreux qu'on ne l'imagine. (Nous entendons parler seulement des droits seigneuriaux strictement exigibles par la loi; et non des abus et des extorsions de tout genre commis par les seigneurs.) De sorte, que somme toute, la tenue seigneuriale renfermée dans les limites exactes de la loi, serait encore plus profitable et plus avantageuse au cultivateur que le franc et commun soccage. Cette vérité nous paraît tellement évidente, que nous sommes convaincu que pas un censitaire, connaissant parfaitement les effets de la commutation et en état de pouvoir contraster la tenure seigneuriale avec celle de franc et commun soccage, ne consentira jamais à changer sa tenure, parce qu'il comprendra qu'il vaudrait mieux payer une modique somme annuelle de quelques chelins, que les intérêts de capitaux qu'il ne pourrait jamais rembourser, ou que bien difficilement.

On a parlé de faire payer par la province l'indemnité due aux seigneurs, et les censitaires rembourseraient au trésor public, dans un laps de années plus ou moins long, les sommes ainsi payées. Ce projet ne serait pas plus avantageux que le précédent pour le censitaire, par ce qu'il n'aurait pour effet que de substituer un créancier à un autre.

D'autres, ont imaginé de faire payer par la province sans remboursement par le censitaire, l'indemnité des seigneurs; suivant eux ce plan pourrait être mis à exécution au moyen de bons provinciaux [débentures]. Nous voyons deux objections insurmontables à ce plan qui aurait pour résultat de trancher toute difficulté au sujet de la commutation de tenure, s'il était réalisable; la première, c'est l'état de gêne des finances de la province; la seconde, c'est que les habitants du Haut-Canada et des Townships de l'Est ne consentiront jamais à payer un seul cent pour un objet qui n'est pour eux d'aucun intérêt et qui ne leur profitera en rien. De sorte qu'il en faut toujours revenir au projet d'indemnité-payable par le censitaire. Il n'y a pas d'autre moyen de couper court à cette difficulté, à moins qu'à l'imitation de l'assemblée nationale de l'Allemagne, notre législature ne recule pas devant un acte de la plus infame spoliation, celui de violer les droits les plus saints de la société; ce qui n'aura jamais lieu dans no-

tre Canada où le respect pour la propriété, pour les droits acquis est encore en honneur.

Avant de terminer, nous croyons devoir reproduire une observation faite par l'Honorable A. DIXON, dans ses réponses à la commission de l'Enquête seigneuriale.

“ Je crois devoir remarquer que les créanciers hypothécaires qui ont fait des affaires sous la protection des lois existantes, connaissant que les seigneurs étaient bailleurs de fonds pour les modiques rentes seigneuriales, se trouvent ruinés, si par ces changements projetés les seigneurs se trouvent bailleurs de fonds pour une plus forte somme que les cens et rentes stipulés dans les anciens titres. Car dans les paroisses d'en Bas, les terres sont pour plus des trois quarts hypothéquées à leur valeur.”

Sans doute, si on accorde aux seigneurs une indemnité pour la perte de leurs droits, on ne peut leur refuser le privilège de Bailleurs de Fonds pour le recouvrement de cette indemnité. Dans ce cas, les seigneurs primeront de plein droit tous les autres créanciers hypothécaires et privilégiés dont les titres de créance seront antérieurs à la commutation de tenure. Comme le remarque, l'honorable Monsieur dont nous venons de reproduire les observations, c'est un fait, et à notre connaissance personnelle, que non seulement dans les paroisses d'en Bas, mais dans le district de Québec la presque totalité des terres, est hypothéquée à sa valeur et même au de-là. De sorte que le gage des créanciers hypothécaires sera d'innuë en proportion du montant plus ou moins élevé de l'indemnité qui sera due aux seigneurs par le débiteur commun. Voilà encore une difficulté de la plus haute gravité qu'il faut ajouter à celles que soulève la commutation de tenure. Cependant, la justice et l'équité exigent également que cette difficulté soit réglée de manière à ne pas léser les droits acquis aux autres créanciers des censitaires.

De tous côtés des obstacles insurmontables s'opposent à la commutation de tenure que quelques personnes veulent effectuer. Pour nous, nous pensons que la voie la plus sûre, la plus facile de remédier aux abus dont on se plaint avec droit, serait non pas de rendre la commutation générale et obligatoire, mais seulement facultative. Nous pensons que pour faire disparaître les abus existants, il suffirait de ramener la tenure seigneuriale aux strictes exigences de la loi qui l'a implantée dans ce pays. Hors de là, nous ne voyons que difficultés inextricables, violation de droits acquis, injustice et spoliation. Une réforme ayant pour objet d'obliger les seigneurs à

se conformer à l'intention qu'avait le gouvernement Français en introduisant dans la nouvelle France, la tenure seigneuriale, celle de faciliter l'établissement du pays; une réforme qui ferait disparaître, tous les exactions passées et qui les préviendrait à l'avenir; une réforme qui apporterait un tempérament sage, équitable en harmonie avec les intérêts commerciaux et industriels dans l'exercice du droit de *Lods et Ventés*; une telle réforme, disons-nous, aurait l'effet de calmer l'agitation que vient de soulever la question des droits seigneuriaux, ferait disparaître les entraves que ces droits ont pu jusqu'à ce jour apporter au développement de l'industrie, tout en respectant les droits les plus sacrés de la société, ceux de la propriété.

Les journaux de New-York reçus ce jour, démentent le bruit de l'apparition du Choléra Asiatique dans cette cité.

Portrait de l'abbé Ghiniqui. — Nous avons reçue un magnifique lithographie du portrait du digne apôtre de la tempérance. Elle est parfaitement ressemblante et on y reconnaît le pinceau de M. Théop. Hamel.

Nous remercions ce monsieur de l'envoi qu'il nous a fait, et nous espérons que tous les "tea total," s'empresseront de faire l'acquisition du portrait de leur patron qu'ils peuvent se procurer pour la modique somme de 30 sous.

C'est hier qu'a dû avoir lieu l'élection du Président des Etats-Unis. Nous n'en connaissons pas encore le résultat, et nous l'attendons avec impatience.

La comète qu'on annonçait devoir paraître prochainement a été aperçue par le Dr. Peterson.

Nous avons reçu de Montréal une belle brochure, qui a pour titre "Biographie des Sagamos illustres" par M. BIBAUD. Nous n'avons que le temps de voir les titres et nous remettons à plus tard à parler plus au long de cet ouvrage. Nous pouvons toujours dire en attendant, que la partie typographique est sans reproche et fait honneur aux presses de MM. Lovell & Gibson.

M. Bibaud voudra bien agréer nos remerciements. N. B. On nous prie d'annoncer que M. A. Plamondon est nommé agent pour cet ouvrage.

Ordinations

Le 31 octobre Mgr. l'Archevêque a conféré les ordres mineurs à M. M. Jérôme Sasseville et Phil. Hypp. Suzor.

Mgr. de Sidyme a ordonné les mêmes messieurs sous-diacres le 5 du courant et diacres ce matin.

MESSAGE INTERCEPTÉ. — Vendredi matin, on a recueilli, à Norwich un pigeon-voyageur à demi-mort de fatigue. Il portait au cou un billet conçu en ces termes :
A bord de l'Europa. — Je vous avertis de rendre tout le glaïe que vous avez, et de

contremander tous vos ordres. Dites à G. de se défaire de son coton avant le 15. En hâte. J. B.

Ce message était adressé à J. L., dans Wall street, et lève tous les doutes qui pouvaient encore exister sur les moyens employés par certains spéculateurs.

L'hydrophobie guérie par le chloroforme. — Une jeune femme de Philadelphie, mordue au mois d'août dernier par un chien contre lequel elle cherchait à protéger son enfant, fut atteinte la semaine dernière de ce mal terrible qu'on nomme l'hydrophobie, et contre lequel la science n'a encore trouvé aucun remède efficace. La vue de l'eau, la seule aspect d'une vitre ou d'une glace suffisaient pour déterminer d'épouvantables convulsions, et de vendredi à lundi la malade n'avait pas éprouvé moins de cinquante attaques. L'application du chloroforme, sans calmer complètement les souffrances, es adouciait toutefois quelque peu, et la jeune femme demandait l'inhalation aussitôt qu'elle sentait l'accès revenir. On arriva ainsi à dimanche soir, où la violence du mal parut enfin se calmer, bientôt les symptômes les plus alarmants disparurent, on peut pratiquer une opération à l'endroit où avait eu lieu la morsure, et aujourd'hui l'on a tout espoir de sauver la malade.



**SOCIÉTÉ.
ST-JEAN-BAPTISTE.**

Il y aura une Assemblée Générale des membres de la Société, MARDI, le quatorzième jour de Novembre courant, à SEPT heures et demie du soir, à la salle des séances de l'ancien HOTEL DU PARLEMENT, pour la confirmation de l'élection des officiers de la Section St. Jean et pour d'autres objets.

Par ordre,
 ULRIC J. TESSIER,
 Secrétaire-Archiviste.

Québec 8 novembre.

ARCHITECTURE.

P. F. Trépannier, Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au

No. 35, Rue Ste. Anne,

et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale et hydraulique.

Aussi surveille la construction des bâtisses à des conditions raisonnables.

Haute-Ville de Québec, }
 6 novembre; 1848. }

AVIS.

MOUNT EAGLE TRIPOLI.

À vendre par le Scussigné :

L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles; il enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal neuf.

—AUSSI—

50 boîtes de ferblanc l. C. charcoal.
 50 do 16c.

James Forster,
 Rue St. Jean au face du général Wolfe.
 Québec 18 oct. 1848.

DRUGS, PRODUCTS CHEMICALS
G. G. ARDOUIN,
 DISPENSAIRE DE QUEBEC.
 Au coin du Séminaire, les
 RUES
FABRIQUE & HOPE.
 Médicaments Brevetés, etc.

Le soussigné prend la liberté de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a reçu directement de Londres par les barques *Durham* et *Pearl* un assortiment très étendu de **VERITABLES MEDICAMENTS BREVETES de DRUGUES ANGLAISES, de PRODUITS CHIMIQUES de PARFUMERIE, etc.**

—Aussi Quo—

Un choix très recherché de **PEIGNES** de tous genres en **ECAILLE** et en **CORNE**. Flacons d'odeur de verre coupé, montés en argent et autres pour la toilette.

—Aussi—

Vieux savon de Windsor et autres pour la barbe et la toilette.

Le tout à tres-bas Prix.

G. G. ARDOUIN,

Québec 20 octobre 1848.

COMITE DE SECOURS.

TOUTES personnes tenant des billets pour le **PREMIUM**, sent par le présent informés, qu'à défaut par elles de se conformer aux conditions contenues, sur-dits billets d'ici au **PREMIER DECEMBRE** prochain, iceux dits billets seront nuls et de nul effet.

L. G. BAILLARGE,
 Président.
O. ROBITAILLE,
 Secrétaire.

Québec, 30 octobre, 1848.

Avis à nos abonnés.

La prochaine Session Parlementaire sera mémorable dans les fastes de l'histoire du Canada. Les questions qui y seront soulevées sont du plus haut intérêt. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre à l'horizon pour nous, ainsi préparons nous à nous mettre à la hauteur des circonstances. Le vaste champ d'observations qui se présente va donner au journal le plus grand intérêt. Nous publierons tous les débats de la Chambre d'Assemblée ainsi que les discours qui seront prononcés, indistinctement, sans nous occuper de quel parti appartiendront les orateurs.

Puis viendront d'intéressants débats sur

- La liberté du Commerce,*
- L'Education du peuple,*
- Le Rappel de l'Union,*
- Le Rappel des lois sur la navigation,*
- La libre navigation du St. Laurent,*
- La Réforme Postale,*
- etc., etc.*

— Nous recevons des abonnés pour le temps de la session.

— Le journal ne sera pas expédié pendant la Session à ceux qui n'auront pas payé leur abonnement, s'il est ce temps, et ce n'est que justice.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE

Marchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE REDUCTION DANS LES PRIX.

VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Ecosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Deskins, patrons de Vestes, Flannelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Mérinos français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirtings blancs et colorés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUSSI—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant. Québec 20 Septembre.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.
Québec, 28 juin 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD, DIT SAN-TERRE, quitta la Rivière-Québec, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, voudront des renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Québec.

C. H. TETV.

20 septembre 1848.

LE

REPertoire NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

LIVREZ DE PRIERES, ET DE PIETE A BON MARCHÉ.

Place du Marché de la HAUTE-VILLE.

THOS. CARY,

Place du Marché de la HAUTE-VILLE.

VIENNT de recevoir de France un assortiment de LIVRES de prières, reliés en basane de couleur, et en velours, avec agrafes et ornements d'or, plusieurs collections de la Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, Bibliothèque des Petits Enfants, Bibliothèque de l'Enfance Chrétienne, Bibliothèque Pieuse, et Bibliothèque des enfants pieux.

Toutes ces collections sont richement reliées et seront vendues, au plus bas prix.

Québec, 23 octobre 1848.

THOS. CARY,

Dr. GIROUX,
APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au No. 2, Sous La Fabrique, vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

AVIS.

LE Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, Avocat.

Québec, 6 Septembre 1848.

BOUTIQUE DE GORDONNIER.



LE soussigné a l'honneur de prier ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtel, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures. J. B. A. CHARTIER, Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN L. MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Fort St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch; rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

M. Patry, Architect, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

G. Nassio, ARTISTE Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville, vis-à-vis chez M. Benjamin. Québec, 6 octobre, 1848.